

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 octobre 2020

DCM N° 20-10-01-19

Objet : Conventions SESAME 2.

Rapporteur: Mme VIALLAT

La Ville de Metz s'est engagée dans une démarche de préservation de la biodiversité et d'adaptation de la Ville aux changements climatiques (lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU), amélioration de la qualité de l'air, prévention des inondations, des tempêtes, etc.) et s'est fixée notamment comme objectifs de préserver les continuités écologiques et de planter massivement des arbres adaptés aux futures conditions climatiques d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif et cibler au mieux ses actions de plantation au regard des enjeux locaux de biodiversité et d'adaptation de la Ville aux dérèglements climatiques, la Ville de Metz a signé, le 3 octobre 2017, une première convention de partenariat avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et Metz Métropole afin de développer une étude relative au rôle de l'arbre en ville intitulée SESAME (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence).

Cette étude a permis d'identifier, pour 85 espèces d'arbres et arbustes, les services écosystémiques rendus en termes de support de biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'air, de lutte contre les îlots de chaleur urbain et d'amélioration du cadre de vie mais également les contraintes relatives à chaque espèce : risque allergique et contraintes physiques (dimension du végétal à l'âge adulte, sensibilité au chablis, production de miellat, tendance à générer des branches cassantes, etc.). Les résultats de cette étude ont été publiés sous forme d'une série de 85 fiches reprenant les contraintes et services rendus par chaque espèce et d'un outil informatique apportant une aide à la conception pour l'aménagement d'espaces de Nature, la réalisation d'alignements d'arbres, etc.

Sur la base de cette étude et dans le cadre de son programme de renforcement et de valorisation de la trame verte et bleue messine, la Ville va poursuivre la plantation d'arbres et d'arbustes adaptés aux futures conditions climatiques et au contexte local.

Etant donné l'intérêt suscité par plusieurs collectivités et organismes institutionnels, la Ville de Metz souhaite s'engager dans une seconde phase de l'étude nommée SESAME 2 en partenariat avec le CEREMA, Metz Métropole et de nouveaux partenaires.

Cette seconde étude doit permettre :

- D'approfondir SESAME avec :
 - o l'augmentation du nombre d'espèces étudiées : passage de 85 à 250 espèces minimum ;
 - o l'approfondissement des services écosystémiques déjà abordés ;
 - o l'examen d'autres services écosystémiques : la contribution au cycle de l'eau, la fourniture de nourriture à l'Homme et la rétention des sols ;
 - o l'étude d'autres contraintes : sanitaires, le caractère épineux des végétaux, les contraintes générées par leur feuillage, etc.
 - o l'examen des arbres et arbustes sous forme de bouquets d'espèces adaptées à des contextes particuliers ;
 - o l'amélioration de l'outil informatique d'aide à la conception : passage d'un tableur Excel à un véritable outil web.
- De décliner SESAME dans d'autres contextes géographiques et climatiques.

Comme pour la 1ère phase de SESAME avec la réalisation d'un espace test, une mise en application de SESAME 2 sera effectuée dans le cadre du développement de la Trame verte et bleue messine.

Le montant de cette seconde phase d'étude est estimé, à l'heure actuelle, à 155 000 euros mais est susceptible d'évoluer en fonction de l'apport d'autres partenaires financiers. La Ville de Metz participerait à hauteur de 50 000 € dont 20 000 € seraient directement financés par la collectivité et 30 000 € seraient accordés par la Caisse des Dépôts des Consignations à la Ville de Metz en tant que contribution à ce projet innovant.

Metz Métropole, la Métropole du Grand Nancy, le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et la DREAL souhaitent également être partenaires de cette seconde phase à hauteur de 70 000 €. Le CEREMA contribuerait à hauteur de 35 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 30 mars 2017 relative à la convention de partenariat avec le CEREMA pour la réalisation de SESAME 1,

VU la délibération du 31 mai 2018 relative à l'adoption de l'Agenda 21 3ème génération,

VU la délibération du 25 avril 2019 relative à l'adoption d'Ambition Climat 2030,

CONSIDERANT que les Villes doivent engager des démarches de préservation de la biodiversité et d'adaptation au dérèglement climatique et que l'arbre constitue un élément fondamental des écosystèmes urbains,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de poursuivre l'étude sur les services écosystémiques rendus par les arbres et que le partenariat proposé par le CEREMA dans le cadre de son programme de recherche permettrait d'y répondre,

CONSIDERANT l'intérêt à agir pour la Ville de Metz au regard de l'urgence écologique et climatique et de ses conséquences pour les messins,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- De participer au financement de l'étude SESAME 2 à hauteur de 50 000 euros, versés au CEREMA sur trois années conformément à l'annexe 2 "Modalités financières" de la convention de partenariat de Recherche et de Développement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- La convention cadre entre tous les partenaires (Metz, Metz Métropole, la Métropole du Grand Nancy, le Ministère de la Transition Ecologique et la DREAL) qui présente les objectifs, le contenu technique, les modalités de travail et les livrables de l'étude ainsi que les avenants éventuels ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire.
- La convention de partenariat de Recherche et de Développement entre Metz, Metz Métropole et le CEREMA, ses avenants éventuels ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire.
- La convention de cofinancement entre Metz et la Caisse des Dépôts et Consignations, ses avenants éventuels ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire.

ORDONNE l'inscription des crédits en dépenses et en recettes.

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Développement Durable
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 50 Absents : 5 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ